

COMMUNE DE RIOM

REPUBLIQUE FRANCAISE

VILLE DE RIOM

(PUY-DE-DOME)

*

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL

Effectif légal du Conseil

Municipal : 33

Nombre de Conseillers

en exercice : 33

Nombre de Conseillers

présents ou représentés :

33

Nombre de votants :

33

Date de convocation :

7 février 2017

Date d'affichage :

20 février 2017

L'AN deux mille dix-sept, le **13 février** le Conseil Municipal de la Ville de Riom, convoqué le 7 février, s'est réuni en session ordinaire, à 19 heures 00, à la Maison des Associations, Salle Attiret-Mannevil, sous la présidence de **Monsieur Pierre PECOUL, Maire**

PRESENTS :

MM. BIONNIER, BOISSET, BOUCHET, CERLES, Mme CHIESA, M. DIOGON, Mmes DUBREUIL, FLORI-DUTOUR, M. GRENET, Mmes GRENET, LAFOND, M. LAMY, Mmes LARRIEU, MACHANEK, M. MAZERON, Mmes MOLLON, MONCEL, MONTFORT, MM. PAILLONCY, PERGET, Mme PICHARD, M. PRADEAU, Mme RAMBAUX, M. RESSOUCHE, Mme SCHOTTEY, M. VERMOREL, Mme VILLER.

ABSENTS :

M. Yannick BONNET, Conseiller Municipal
a donné pouvoir à Stéphanie FLORI-DUTOUR

Mme Séverine CHANIER, Conseillère Municipale
a donné pouvoir à Michèle GRENET

M. Stéphane FRIAUD, Conseiller Municipal
a donné pouvoir à Pierrette CHIESA

M. Thierry ROUX, Conseiller Municipal
a donné pouvoir à Nicole PICHARD

Mme Marie-Hélène SANNAT, Conseillère Municipale
a donné pouvoir à Jackie DIOGON

<> <> <> <>

Secrétaire de Séance : José DUBREUIL

Accusé de réception en préfecture
063-216303008-20170213-DELIB170224-DE
Date de télétransmission : 15/02/2017
Date de réception préfecture : 15/02/2017

RIOM

**SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 13 FEVRIER 2017**

QUESTION N° 24

OBJET : Association Plante & Cité : régularisation de l'adhésion de la commune

RAPPORTEUR : Jacques LAMY

Question étudiée par la Commission n° 2 « Aménagement et Embellissement de la Ville » qui s'est réunie le 31 janvier 2017.

L'association Plante & cité est une association loi 1901, parrainée par l'Association des Maires de France. Elle est au service des collectivités territoriales et des entreprises du paysage, née du constat d'un besoin d'expérimentations et de mutualisation des techniques du développement durable de gestion des espaces verts. Plante & Cité est aujourd'hui reconnue comme le centre technique national d'études et d'expérimentations sur les espaces verts par les Ministères en charge de l'Agriculture (MAAP) et de l'Ecologie (MEEDDM) et par l'interprofession de la filière (VAL'HOR).

Dans l'objectif de la gestion durable des espaces verts, Plante & Cité propose aux collectivités de mettre en commun les connaissances et expériences via son site Internet : www.plante-et-cite.fr (fiches techniques, réalisations originales, résultats d'expérimentation, fiches bibliographiques...).

Outre ce partage d'expériences, Plante & Cité coordonne aussi des programmes d'études et d'expérimentations pour développer les connaissances scientifiques et techniques en réponse à des problématiques prioritaires.

Le montant annuel de l'adhésion pour les villes de 10 000 à 30 000 habitants est fixé à 515 Euros.

La Commune adhère à cette association depuis 2014 et a renouvelé cette adhésion pour l'année 2017 par délibération du conseil municipal du 4 novembre 2016.

Toutefois, la délibération pour l'année 2016 n'avait pas été prise, bien que la commune ait bénéficié de ce service pour cette année.

COMMUNE DE RIOM

Par ailleurs, le montant versé en 2015 ne correspondait pas au montant de la cotisation attendu de 515 €. Seuls 500 € ont été versés pour cette année.

Il convient donc de régulariser cette situation et de valider le versement de la cotisation 2016 et la régularisation du montant de la cotisation 2015.

Le Conseil Municipal est invité à :

- **valider le versement de la cotisation 2016 soit 515 € à l'association Plante & Cité ainsi que la régularisation de la cotisation 2015 soit 15 €,**
- **décider de poursuivre l'adhésion de la Commune à Plante & Cité pour 2017 et pour les années à venir et à verser la cotisation annuelle afférente.**

APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL A ADOPTE

Fait et délibéré en séance les mêmes jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme.

RIOM, le 13 février 2017

Le Maire,

signé

Pierre PECOUL